

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- L A
D R O
M E - LE DÉPARTEMENT

Valence, le 8 février 2010

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2010

LE DÉPARTEMENT GARDE LE CAP MALGRÉ LES DIFFICULTÉS

En 2010, la Drôme doit faire face à deux grandes difficultés : la dette de l'Etat à son égard, et la crise économique. Les recettes s'effondrent et les dépenses augmentent.

Ainsi, le Département prépare le vote du budget 2010 dans un contexte très difficile. Une situation si exceptionnelle que pour la première fois les élus du Département ont été conduits à reporter le vote du budget en mars. En effet, la baisse des recettes (liée à la crise économique), l'augmentation des charges sociales (RSA, Allocation pour l'autonomie et prestation de compensation du handicap) et les réformes en cours ont un impact direct sur la préparation de ce budget.

Les Conseillers généraux Drômois se sont réunis le 8 février, sous la présidence de Didier GUILLAUME, Président du Conseil général et Sénateur de la Drôme, pour le Débat d'Orientations Budgétaires. Cette étape, obligatoire, précède le vote du Budget Primitif, fixé les 29 et 30 mars prochains. Un débat qui fixe les axes stratégiques pour la collectivité.

Une situation inédite

- l'effondrement brutal des droits de mutations (diminution de 15 M€ en 2009)
- l'augmentation de la précarité et de la demande sociale (hausse du chômage 18% en un an, + 1 000 allocataires RMI/RSA en 2009) qui accroît le rythme d'évolution des dépenses sociales,
- des compétences et nouvelles allocations transférées, insuffisamment compensées par l'Etat,

Garder le cap en dépit des difficultés : volonté et sens des responsabilités

Malgré ces contraintes financières, le Département aborde 2010 avec volontarisme. Alors que certains départements ont fait le choix contraint du repli sur les strictes compétences, la Drôme fera celui d'un ensemble d'actions qui contribuent à son développement, à la solidarité entre les drômois et entre les territoires. Premier partenaire des communes et des intercommunalités, premier investisseur public de la Drôme, le Conseil général maintiendra ses investissements en 2010. Principal partenaire de la vie associative, solidaire des drômois, il sera solidaire des plus fragiles.

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2010

Bien que difficile la situation financière de la Drôme est saine et ce grâce à la stratégie de désendettement adoptée depuis plusieurs années (épargne élevée, endettement faible, 11^{ème} département moins endetté de France). Une situation saine mais de grosses inquiétudes pour l'avenir, un déséquilibre structurel profond entre les dépenses et les recettes exacerbées par la crise, une autonomie considérablement réduite : telles sont les perspectives budgétaires du Département.

Malgré cela, les objectifs demeurent :

- après 2009, année du Plan de relance et augmentation exceptionnelle des investissements de 27%, maintenir en 2010 le niveau d'investissements maximum et en particulier l'aide aux communes et à leurs projets
- contenir les dépenses compte tenu de la faiblesse des ressources.

Cependant, dans ce contexte budgétaire très contraint, le Département se doit de prendre des mesures :

- contenir les dépenses de fonctionnement
- réduire l'augmentation des dépenses sociales
- mobiliser ses capacités d'emprunts
- réajuster ou plafonner les enveloppes financières, revenir sur certaines actions et parfois diminuer les moyens alloués jusqu'alors.

Le Département agit dans le respect des valeurs auxquelles il tient : solidarité, égalité, développement, cohésion et rayonnement.

- Le Département aux côtés des drômois grâce à un service public départemental performant de proximité

▪ Solidarité

ex : la politique de maintien à domicile des personnes âgées restera une priorité (actions d'aides aux aidants, de prévention et de traitement des situations de maltraitance).

▪ Proximité et vie quotidienne

ex : en matière de transport, déploiement en 2010 de la billettique (carte à puce) sur le réseau départemental de transport ; mise en place de 4 aires test de co-voiturage aux sorties de l'autoroute.

▪ Innovation

ex : mise en place du Chèque Emploi Service Universel (CESU) qui vise à simplifier les démarches des personnes âgées bénéficiant de l'APA et à mieux accompagner la mise en oeuvre effective des plans d'aide.

- Le Département poursuit son engagement pour préparer l'avenir

▪ Accompagner l'activité économique et l'emploi

- maintien des investissements du Département au niveau le plus élevé, qu'il s'agisse des investissements directs ou de l'aide aux communes et à tous les partenaires dont le Département soutient et accompagne les projets.

▪ Soutenir les territoires et le développement des projets structurants

- l'aide aux projets des communes est une priorité pour l'aménagement et le développement du territoire. Toutefois, elle ne pourra atteindre le niveau exceptionnel de 2009 (plan de relance) même si le département souhaite le maintenir au plus haut niveau.

POUR EN SAVOIR PLUS....

DROITS DE MUTATIONS : recettes issues des transactions immobilières, perçues à chaque changement de propriétaire. Leur montant varie selon que l'acquisition porte sur un logement neuf ou sur un logement ancien. Cette recette a représenté 48 M€ en 2008 et seulement 32M€ en 2009 pour le Département de la Drôme, soit un effondrement de 30%.

CHARGES NOUVELLES OU TRANSFÉRÉES : création de l'APA, transfert RMI, transfert des Clics, du Fonds d'Action pour les Jeunes, du Fonds Social pour le Logement, du fonds eau énergie, transfert des agents des collèges et de la DDE, mise en place MDPH, Prestation de Compensation du Handicap pour les adultes et les moins de 20 ans, création du RSA... Toutes ces dépenses ont lourdement impactées le budget du Département. La recette transférée pour les compenser n'a jamais été suffisante pour couvrir ces charges. En 2010, charge nette annuelle estimée à plus de 64 M€, soit en cumulé un besoin de financement de plus de 260 M€ que le Département a du financer sur ses propres ressources.

SUPPRESSION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE : à partir de 2010, une nouvelle taxe est créée en remplacement, appelée Cotisation Economique Territoriale (CET). Au plan national, la réforme s'accompagne d'un allègement fiscal de près de 10 milliards d'euros pour les entreprises. Qui compensera ce manque pour les finances publiques ? Au passage, les Départements perdent le pouvoir de lever l'impôt économique et donc la dynamique de leurs ressources. En remplaçant un impôt par des dotations qu'il versera lui-même aux collectivités, l'Etat ne les remet-il pas sous tutelle ? Confrontés à des dépenses sociales en forte augmentation sans compensations financières équivalentes, ainsi qu'à la baisse des droits de mutation, les Départements sont très inquiets. Pas pour eux-mêmes, mais pour le service public départemental rendu aux Drômois. De quels moyens disposeront-ils pour agir à l'avenir ? Perte d'autonomie, perte de dynamique, l'inquiétude est immense face à cette réforme sans visibilité et d'une extrême complexité dont le principe n'était pourtant contesté par personne mais dont les modalités inquiètent la très grande majorité des élus locaux.

SOLIDARITÉ AVEC HAÏTI

Face au drame humain qui touche Haïti suite au tremblement de terre du 13 janvier 2010, le Département a voté une **aide d'urgence globale de 25 000 €**. Une partie sera attribuée à plusieurs acteurs humanitaires drômois engagés sur place. Une autre partie sera destinée à soutenir la reconstruction et versée pour cela sur le fonds spécial mis en place par le Ministère des Affaires Etrangères.